



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOPHAU DU SAMEDI 25 JANVIER 2020

L'Assemblée générale de la SoPHAU s'est réunie à 9h30, à l'INHA, salle Walter Benjamin.

Présents ou représentés (78) : S. Armani, J. Auburger (r.), Cl. Balandier (r.), Cl. Barat (r.), S. Bardet, M. Bats (r.), St. Benoist, R.-M. Bérard (r.), M. Beraud, Gl. Bernard (r.), J. Bothorel, P. Butterlin, Fr. Cadiou (r.), J.-Y. Carrez-Maratray (r.), Th. Castelli (r.), J. Christien, J. Clément, P. Cosme, M. Costanzi, J.-Chr. Couvenhes, M. Dana, A. Delahaye, S. Demougin (r.), Fr. Desboscs, M. Dondin-Payre (r.), M. Durnerin (r.), M. Engerbeaud, P. Ernst, Cl. Fauchon-Claudon (r.), A. Ferlut (r.), M.-Cl. Ferries, A. Gagey, N. Genis, Fl. Gherchanoc (r.), M. Girardin, A. Grand-Clément (r.), A. Gonzales, J.-P. Guilhembet, Chr. Guimonnet, P.-O. Hochard, Chr. Hoët van Cauwenberghe (r.), S. Janniard, Fr. Kirbihler, G. Labarre, X. Lafon (r.), M.-O. Laforge, L. Lancini, C. Landrea (r.), S. Laribi-Glaudiel (r.), B. Legras, P. Le Roux, S. Lefebvre, B. Lion, M.-Chr. Marcellesi, V. Mathé (r.), N. Mathieu, V. Matoïan (r.), V. Mehl, C. Michel, G. Miroux, M. Molin, M. Petit-Jean, J.-L. Podvin, A. Pollini, Fr. Préteux, Ph. Régerat (r.), L. Quillien, A. Robu, L. Rossi, Cl. Sarrazanas, V. Sebillotte-Cuchet, M. Seve, R. Soussignan, A. Tichit (r.), G. Traina, N. Villacèque (r.), Cl. Weber-Pallez, C. Wolff.

Membres du Bureau (9) : J. Fournier, C. Grandjean, L. Graslin (r.), H. Ménard ; L. Mercuri, S. Pittia, N. Richer, M. Royo, M.-T. Schettino

Excusés (8) : Chr. Chandezon, A. Chankowski, V. Chankowski, P. Ellinger, D. Moreau, A.-C. Rendu-Loisel, A. Vigourt, J.-L. Voisin

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité de la Présidente
2. Rapport financier de la Trésorière (janvier-juin 2019) puis du Trésorier (juillet-décembre 2019)
3. Nouvelles adhésions
4. Information sur les postes d'enseignants-chercheurs vacants et les postes CNRS mis au concours
5. Conséquences de la fin de la labellisation nationale des équipes d'accueil
6. Information sur les concours de recrutement du secondaire
7. Information sur les *Nocturnes de l'Histoire* le 1^{er} avril 2020
8. La SoPHAU et ses partenariats en réseau : la fédération des sociétés savantes ; Antiquité-Avenir ; le comité français des sciences historiques
9. La SoPHAU dans les manifestations scientifiques : RVH de Blois, congrès de l'APHG à Metz, festival latin-grec de Lyon
10. Présentation du congrès SoPHAU de Strasbourg les 12-13 juin 2020
11. Renouvellement partiel des membres du bureau. Candidature de Sylvain Janniard, MCF en histoire romaine à l'université de Tours
12. Renouvellement de convention avec la Mommsen-Gesellschaft
13. Vote sur quelques amendements au règlement du prix SoPHAU (application à compter de 2020)
14. Attribution du Prix SoPHAU 2019
15. Questions diverses

1. Rapport d'étape de la Présidente

Sylvie Pittia [S.P.] présente à l'assemblée le rapport d'activité au titre de l'année 2019.

Au cours de l'année écoulée, la communauté des antiquisants a été endeuillée par plusieurs disparitions de collègues : Francis Croissant, Marcel Detienne, Christine Hamdoune, René Rebuffat et tout récemment Jacques Gascou. Un hommage leur est rendu.

L'action conduite durant cette première année de mandature a pu s'appuyer sur le bureau de l'association dont S.P. tient à saluer l'engagement et le soutien. Elle remercie plus particulièrement son prédécesseur, Catherine Grandjean, restée à sa demande au bureau, ce qui a rendu l'entrée en fonction infiniment plus aisée. S.P. a la satisfaction de constater que **l'effectif des adhérents à jour de cotisation égale celui de 2018** et affiche l'ambition de l'augmenter encore, pour accroître la représentativité de l'association.

En interne, les outils de fonctionnement ont été actualisés. La SoPHAU a de nouveaux interlocuteurs bancaires, elle a modernisé la collecte des cotisations et espère faire prochainement une meilleure utilisation des fonds des réserves. **La modernisation fonctionnelle a porté également sur les outils de communication.** Le site a été entièrement nettoyé, la mise en archives non visibles effectuée, une nouvelle arborescence mise en place, et surtout, il est entretenu *quasi* quotidiennement, ce qui le rend utile (remerciements à A. Gonzales dir. de l'ISTA et à Fl. Litôt, informaticien). Deux outils de diffusion couvrent les deux grands domaines de notre activité : le bulletin d'informations scientifiques est diffusé à environ 650 personnes, en France et à l'étranger, dans et hors le périmètre de notre Société. La lettre aux adhérents (+300 destinataires environ) collecte les informations institutionnelles, en facilite l'accès par de courts résumés et des liens directs. Notre association doit répondre à deux ambitions : être une société savante et agir pour la défense des intérêts matériels et moraux de la communauté qu'elle fédère. L'information que nous diffusons s'efforce de répondre à ces deux objectifs. Elle circule d'autant mieux que les sociétaires alimentent l'activité du bureau : S.P. remercie tous ceux qui par leurs courriers font connaître les initiatives ou plus largement les données intéressant leur établissement ou leur laboratoire. Elle souligne le **rôle important des correspondants** : leur relais assure la représentativité de tous les types de structures au sein de notre association et ils garantissent l'exactitude des informations qu'ils relayent depuis leur terrain d'activité. S.P. remercie les plus investis d'entre eux.

S.P. évoque ensuite **nos partenariats**, ils ont renforcé divers contacts institutionnels (N.B. une diapositive rappelle tous les RV institutionnels de l'année écoulée) : la SoPHAU a tissé de longue date des liens avec des sociétés sœurs, celles des historiens des autres périodes bien sûr, mais aussi l'APLAES et l'APHG. S.P. s'est efforcée de **conforter les collaborations existantes**, symboliquement mais aussi concrètement : elle a assisté en juin au congrès de l'APLAES à Bordeaux, en octobre à celui de l'APHG à Metz, en novembre aux journées nationales de l'APHG à Paris, en décembre au cinquantenaire de l'AHCESR à Paris également. S.P. insiste sur le **succès des Nocturnes de l'Histoire**, dont la 1^{re} édition se tient le mercredi 1^{er} avril 2020 et qui ont été préparés depuis des mois : une centaine de manifestations se tiendront partout en France, elle tient à féliciter les antiquisants, souvent moteurs dans les propositions et qui ont cherché à proposer des actions fédératrices des quatre périodes canoniques. Toutes les régions sont couvertes, la SoPHAU sera présente dans des interventions radiophoniques, et elle construit des relais avec la presse pour valoriser nationalement ces *Nocturnes*. C'est une nouveauté dans l'action de la SoPHAU, qui se rapproche des autres sociétés d'historiens pas seulement pour réagir à telle ou telle « menace » mais pour bâtir des actions communes valorisantes. Le comité de pilotage des *Nocturnes* espère obtenir collectivement un soutien financier des Archives nationales (cf.

engagement oral de Françoise Banat-Berger, conservatrice générale du patrimoine, et directrice du service interministériel des Archives de France), qui couvrira certains des frais engagés pour la mise en place des *Nocturnes*, le dépôt de propriété intellectuelle, la mise en place d'un site propre et l'amélioration pour 2020 des moyens techniques servant au dépôt des projets, des affiches etc. Il faut retenir d'ores et déjà la date du **mercredi 31 mars 2021 pour la deuxième édition**.

Les partenariats sont aussi internationaux : **la convention avec la Mommsen-Gesellschaft** a été amendée, sa nouvelle version a reçu le visa du nouveau président Jürgen Hammerstaedt, de nos bureaux respectifs en Allemagne et en France et elle sera signée en juin 2020 si l'AG qui se tient la valide à son tour. **Le partenariat avec la CUSGR** est bien sûr entretenu avec soin. Il faut réfléchir à une initiative fédératrice unissant nos trois pays pour une manifestation commune.

Certains partenariats sont sources de difficultés, l'ODJ prévoit d'y revenir : c'est le cas pour Antiquité Avenir, dont les missions se sont diluées, l'augmentation du nombre de membres brouille les possibilités d'actions communes et certaines prises de position de son actuel président n'ont pas notre soutien. De même, le CFSH connaît une grave crise après la démission de ses deux VP, de sa trésorière, de son secrétaire. En lien étroit avec la SHMESP, l'AHMUF et l'AHCESR, ainsi que l'APHG, la SOPHAU s'efforce de proposer une solution de médiation pour reconstituer un bureau. Le CFSH est *quasi* centenaire mais il a perdu toute capacité à représenter et à fédérer les communautés d'historiens.

S.P. a souhaité en parallèle **diversifier nos partenariats**, à la faveur du renforcement d'un collectif de sociétés académiques couvrant tous les champs disciplinaires et qui est en passe de se constituer en **fédération des sociétés savantes**. Partie prenante de ses actions, la SoPHAU s'y est fait une place importante à côté de sociétés bien plus nombreuses en adhérents et en capacités financières. C'est aux côtés des biologistes, des informaticiens, des mathématiciens et de bien d'autres disciplines dans et hors SHS ou Lettres que S.P. travaille dans ce cadre à une visibilité des sociétés savantes. C'est un défi majeur à son avis d'y être présent, un enjeu pour la portée de notre action et pour le rayonnement de la SoPHAU auprès des pouvoirs publics et des médias. Parler d'une même voix avec toutes les disciplines académiques n'est pas chose aisée, il faut du temps pour se connaître et se comprendre, beaucoup d'implication aussi pour faire vivre l'enrichissante diversité de nos cultures académiques. Mais la SoPHAU a beaucoup à y gagner car sur bien des points, les historiens ne sont pas éloignés des sciences dites dures : contrairement aux idées reçues, nos demandes sur la durée des thèses par exemple sont les mêmes que celles d'autres associations comme l'informatique ou les mathématiques. Et des actions convergentes sont possibles sur les concours d'enseignement, à l'aube d'une réforme structurelle des CAPES notamment. La SoPHAU travaille à coordonner les interventions des autres sociétés concernées, en particulier avec la Société de Mathématiques.

La question de **l'emploi scientifique est le principal souci** de la *quasi*-totalité des présidents de sociétés savantes. Toutes les questions touchant au financement de la recherche, à la complexité des circuits administratifs qui la régissent et souvent la contraignent, les liens entre politique nationale et politique européenne, tous ces sujets sont plus efficacement débattus dans ce type de regroupement : par exemple, la SoPHAU a participé à une action commune concernant le budget européen de la recherche, en forte diminution, et elle a relayé solidairement les protestations devant la disparition des mots « éducation » et « recherche » dans le nouvel organigramme des commissaires européens, où il est question de jeunesse et d'innovation... Isolément la SoPHAU ne peut pas se faire entendre (ou difficilement), mais elle a été **co-rédactrice des prises de position conjointes parues dans la presse régionale** (« L'Europe a besoin d'un budget recherche et innovation ambitieux » Tribune de 29 sociétés, parue dans le *Midi-Libre* le 22 décembre, dans la *Marseillaise* le 24 décembre et dans *Sud-*

Ouest le 31 décembre 2019) ou plus récemment **dans la presse nationale à propos du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche** (tribune « Pour une réforme respectueuse des enjeux de la recherche publique », parue dans le journal *Le Monde* daté du 15 janvier, format papier et format numérique, avec plus de 35 sociétés signataires). Une pétition-lettre en réaction aux propos d'A. Petit sur le darwinisme, à ceux du Président de la République à l'occasion des 80 ans du CNRS, et de façon large au discours des tenants de la compétition comme mode de fonctionnement des sociétés humaines, a été soutenue par 35 sociétés savantes, dont la SoPHAU, et signée par plus de 14 000 personnes (publiée le 9 décembre 2019). S.P. assume le choix de consacrer à cette action une part non négligeable de son temps comme présidente de la SoPHAU. Ce n'est pas sans risque, la fédération des sociétés savantes peut avoir à l'avenir des positions que la SoPHAU ne partagerait pas. Mais S.P. est convaincue que la meilleure façon de ne pas la voir évoluer vers des directions qui ne seraient pas les nôtres, c'est d'investir son terrain. C'est dans le cadre du collectif des sociétés savantes que la SoPHAU a fait partie des Sociétés auditionnées en juin dernier par les groupes de travail chargés de préparer la loi-recherche (on peut regretter de n'avoir pas été suivis certes), et c'est aussi dans ce cadre qu'en lien avec la Commission permanente du Comité national du CNRS, la SoPHAU prépare pour **le 4 mars 2020 une demi-journée au Sénat** [date à confirmer mais très probable], avant la session des questions au gouvernement donc un jour de forte présence parlementaire. Le thème en est largement inspiré des champs couverts par ce que l'on sait de l'avant-projet de loi dit LPPR et il s'agira de faire entendre là encore en interaction avec d'autres champs disciplinaires, nos attentes, nos refus, et les spécificités de nos métiers comme de nos pratiques.

L'année écoulée a aussi été celle d'actions conduites en propre : **le congrès de Bordeaux**, consacré à la nouvelle question d'agrégation, en juin dernier a été une réussite, **ses actes** sont parus le 22 octobre 2019 dans la revue *Pallas* (merci encore aux organisateurs, aux contributeurs et à leur générosité). La Société a renoué, pour **la bibliographie de concours**, avec la tradition d'une parution imprimée dans la revue *Historiens et Géographes* (dès le 30 août 2019) et cette version en 50 000 signes a été ensuite complétée le 19 octobre par une bibliographie très fouillée, mise en ligne en accès libre sur le site de la SoPHAU accessible à tous les préparateurs comme aux candidats. S.P. tient à remercier chaleureusement au nom de l'association Sylvia Estienne et Audrey Bertrand pour le lourd travail qu'elles ont accompli au service de la communauté en préparant ces bibliographies.

Le bureau a eu aussi la joie de relancer **le prix SoPHAU**, que des raisons financières avaient contraint à suspendre une année en 2018. Il faut saluer la très grande qualité des candidatures et l'assemblée fêtera en fin de matinée le lauréat. Il importe aussi de signaler aussi la récente parution du deuxième volume de Mathieu Engerbeaud, prix SoPHAU 2016. Son premier volume a été traduit en italien en juillet 2019 : c'est la première fois qu'un livre lauréat du prix SoPHAU est traduit.

S.P. poursuit en évoquant les **concours de recrutement du secondaire**, débouché non exclusif mais important des étudiants en histoire ancienne : la présence de trois périodes sur quatre conduit mécaniquement à une alternance entre les périodes au programme, ce qui est accentué par la présence permanente de la question d'histoire contemporaine. La Société a accepté pour le concours 2020 une sortie temporaire de l'histoire ancienne, qui avait été plus présente que l'histoire médiévale ou l'histoire moderne les années précédentes. S.P. a la satisfaction de pouvoir annoncer le **retour d'une question d'histoire ancienne pour le concours du capes externe 2021**, question très vraisemblablement à l'identique de celle actuellement préparée à l'agrégation externe sur religion et pouvoir dans le monde romain. Ce retour est bienvenu pour le rayonnement de nos disciplines aux divers concours de recrutement des enseignants et dans nos établissements. Cela n'oblitére pas les préoccupations qui sont les nôtres pour **le devenir du concours à compter de 2022** et dont il est prévu de

reparler dans l'ODJ. Il faut se réjouir aussi que le programme d'histoire ancienne soit clairement orienté vers une aire chrono-culturelle, ce qui facilite la tâche des candidats comme des préparateurs. S.P. attire l'attention des collègues sur **la nécessité, à l'agrégation comme au capes, d'un investissement sans faille des enseignants-chercheurs dans les jurys, tant à l'écrit qu'à l'oral**. C'est une contribution lourde en temps mais il en va de la cohérence de nos demandes en tant qu'association. Dès maintenant, elle sollicite au sein de la SoPHAU les collègues d'histoire grecque, qui, dès le milieu de l'année 2021 pour la future question d'agrégation, devront se mobiliser afin d'assurer le relais régulier entre les spécialités concernées par les programmes de concours.

S.P. termine en évoquant la situation de nos plus jeunes adhérents. La Société se doit de soutenir leur parcours doctoral et leur insertion dans des emplois correspondant à leur qualification, aussi bien dans le monde académique que plus largement dans la haute fonction publique. Elle soutient pleinement **la revendication d'un pourcentage de 20% de docteurs au moins dans la haute fonction publique**, à l'instar d'autres pays. C'est une des conditions d'un élargissement de leurs débouchés professionnels. Ce faisant, les Sociétaires n'abandonnent pas les convictions qu'ils se doivent de porter pour des recrutements réguliers et prévisibles dans les universités comme dans les grands organismes de recherche.

L'actualité sociale est dense, les universitaires en sont acteurs, comme salariés, comme serviteurs de l'État, attachés qu'ils sont à la dignité des emplois publics, à l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des groupes d'intérêt, à la juste rétribution de leur engagement au service de la nation, tant dans la vie active que comme pensionnés. S.P. forme le vœu que les Sociétaires sachent s'unir, dans les divers volets de leur identité professionnelle, pour décliner, selon les moyens que chacun choisit d'adopter, l'attachement qu'ils portent à la solidarité entre les générations, à la transmission de tous les patrimoines, culturels bien sûr mais aussi juridiques. C'est bien là le cœur de nos métiers, produire et transmettre des savoirs, donc des richesses. Notre action est tout entière orientée vers la vitalité de nos disciplines, elle ne saurait oublier la dignité de leurs acteurs.

Le rapport d'activité de la Présidente est alors soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Deux personnes ne prennent pas part au vote.

Le rapport de la Présidente est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport financier de la trésorière puis du trésorier

Claire Barat, qui a démissionné du bureau et de ses fonctions de trésorière au 1^{er} juillet 2019, a fait parvenir au bureau les éléments d'un rapport financier intermédiaire.

La somme disponible au 24 juin 2019 était de 16 317,56 € (17 081,26 € le 5 décembre 2018). Au 24 juin 2019, la trésorière avait enregistré les cotisations de 181 adhérents, pour un montant de 5 330 €. Les principales dépenses du premier semestre 2019 étaient les suivantes :

- Cotisation Antiquité Avenir : 90 €
- Annuaire SoPHAU 2018 : 189 €
- Pot AG 8 décembre 2018/26 janvier 2019 : 1 001,73 €
- Prix SoPHAU (Mathieu Engerbeaud), publication aux Belles Lettres : 1 500 €
- Participations aux frais de réalisation du logo des *Nocturnes de l'Histoire* : 240 €
- Frais d'organisation du Colloque SoPHAU « Religion et Pouvoir dans le monde romain de 218 avant notre ère à 235 de notre ère », Bordeaux, 13-17 juin 2019 : 775,30 €
- Assurance responsabilité civile MAIF : 193,19 €

Le rapport financier de Claire Barat est soumis au vote de l'assemblée générale.

1 personne ne prend pas part au vote.

4 abstentions

3 bulletins blancs

1 non

72 oui

Le rapport de Claire Barat est approuvé.

Manuel Royo, qui a accepté de succéder à Claire Barat dans les fonctions de trésorier pour assurer le nécessaire *intérim*, indique l'état des recettes de l'association au 31/12/2019 : 17 250,19 €, se répartissant entre :

- CC Bred : 6 801,87 €

- Livret A Bred : 10 019,05 €

- Reliquat CC Banque postale : 429,27 €

Il donne ensuite la liste des dépenses et des engagements effectués depuis le 1^{er} Juillet.

Total au 31/12/2019 : 5 410 €, se répartissant entre :

- Fonctionnement (4 réunions de bureau) : 1 129,90 €

- Prix Sophau et réception de l'expert : 2 077 € (dont 1 500 pour le prix lui-même)

- AG janvier 2020 : 1 000 €

- Engagements et participation à des manifestations scientifiques (Blois, Metz, *Nocturnes de l'Histoire* : déplacements et hébergements) : 1 168,10 €

- Frais bancaires : 35 €

Le solde disponible au 31/12/2019 était de 11 840,19 €

Pour mémoire, M.R. rappelle le déplacement des comptes de la Banque postale sur la BRED (fermeture du Livret A de la Banque postale et ouverture d'un livret A BRED, mise en sommeil du CCP et virement sur le CC Bred.

Il effectue un point sur le versement des cotisations : depuis juillet, près de 90 adhérents ont réglé leurs cotisations (correspondant à une somme de 2700 € environ). 270 adhérents sont à jour de leur cotisation 2019, parmi ceux-ci on relève de nombreuses adhésions de soutien (M.-F. Baslez, Cl. Berrendonner, J.-Ch. Dumont, D. Gontikas, A. Gonzales, J.-P. Guilhembet, V. Huet, A. Jacquemin, B. Klein, J.-L. Lamboley, M.-Th. Le Dinahet, H. Ménard, L. Mercuri, C. Michel d'Annville, P. Montlahuc, C. Prévotat, Fr. Rebuffat, C. Saliou, Cl. Sarrazanas, A. Tourraix), et un évergète (G. Bouyssou) [nos excuses pour les omissions éventuelles et involontaires]

Le rapport financier de Manuel Royo est soumis au vote de l'assemblée générale.

1 personne ne prend pas part au vote.

Le rapport de Manuel Royo est approuvé à l'unanimité.

3 – Nouvelles adhésions

Neuf candidatures sont présentées par Julien Fournier. Toutes émanent de doctorants ou de jeunes docteurs.

Julie Bothorel est PRAG d'histoire romaine à Sorbonne Université depuis 2012. Elle a soutenu en novembre 2019 une thèse d'histoire romaine intitulée *Le tirage au sort des*

provinces sous la République romaine et au début du Principat (227 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.), sous la direction de F. Hurlet, à l'université Paris Nanterre.

Jérémy Clément est, depuis 2017, ATER en histoire ancienne à l'Université d'Aix-Marseille. Il a soutenu en novembre 2018 une thèse de doctorat en histoire grecque à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 sous la direction de Chr. Chandezon, intitulée *Les cultures équestres du monde hellénistique. Une histoire culturelle de la guerre à cheval (ca. 350 - ca. 50 a.C.)*. Il est le lauréat du prix SOPHAU 2019.

Louis Dautais est chargé de cours à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3. Il est actuellement doctorant contractuel de première année en égyptologie (Montpellier 3) et protohistoire égéenne (UC Louvain) sous l'égide de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. La thèse s'intitule : *L'Égypte et le monde égéen (XVII^e-XII^e s. av. n. è.) : une approche globale et diachronique de leurs interactions*, sous la co-direction de M. Gabolde (Montpellier) et Ch. Langohr (Louvain).

Loredana Lancini est chargée de cours à l'université du Mans. Elle est doctorante contractuelle en Histoire Ancienne à Le Mans Université, sous la direction de Rita Soussignan. La thèse s'intitule *Crises environnementales et traditions locales : regards croisés sociétés antiques / sociétés de l'Océan Pacifique*.

Matthieu Guintrand a été chargé de cours en Histoire grecque pendant 5 ans à l'Université d'Avignon et est qualifié aux fonctions de Maître de Conférences en histoire ancienne. Il a soutenu sa thèse sur *Sparte et la défense du Péloponnèse méridional du milieu du VI^e au milieu du II^e siècle avant J.-C.* en 2017 à l'Université d'Avignon, sous la direction de Claire Balandier.

Pauline Leroy a été ATER puis chargée de cours à l'université Lille 3. Elle a soutenu en décembre 2019 une thèse intitulée *Contacts et échanges entre Haute-Mésopotamie, Syrie et Levant à l'époque amorrite*, sous la direction conjointe de Brigitte Lion (Professeure – université Paris I Panthéon-Sorbonne) et Didier Devauchelle (Professeur – université de Lille).

Marina Passat, agrégée d'Histoire, est chargée de cours à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université. Elle est doctorante en histoire grecque antique de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, en 3^e année de thèse, sous la direction de Marie-Christine Marcellesi. Le sujet s'intitule *L'argent chez Aristophane*.

Alexandra Pierré-Caps est ATER en Histoire du Droit et des Institutions à l'Université de Lorraine. Elle a soutenu en 2018 une thèse intitulée *L'empereur et la cour de Dioclétien à Théodose Ier (284 - 395) : espace, réseaux, dynamiques de pouvoir en Occident*, sous la direction d'Andreas Gutsfeld, à l'Université de Lorraine.

Dimitri Tilloied'Ambrosi est professeur agrégé d'histoire-géographie en lycée et chargé de cours en histoire ancienne à l'université Jean Moulin Lyon III. Il a soutenu en juillet 2019, sous la direction de Bernadette Cabouret, une thèse intitulée *Cuisine et diététique à Rome : III^e s. av. J.-C. – IV^e s. ap. J.-C.* Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *L'Empire romain par le menu* (2017), couronné du prix Anthony Rowley 2018 aux *Rendez-vous de l'Histoire de Blois* en 2018.

Les nouvelles adhésions sont collectivement soumises au vote de l'assemblée générale. Elles sont approuvées à l'unanimité.

4- Information sur les postes

Sylvie Pittia informe les sociétaires sur les postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs susceptibles d'être ouverts au recrutement en 2020 ou, au contraire, d'être gelés ou

supprimés. Elle souligne le rôle des correspondants de la SoPHAU dans la collecte de l'information et indique les réserves d'usage (seule la publication officielle fait foi).

CNRS

Postes publiés en section 32 - Mondes anciens et médiévaux :

N° 32/01 : 4 directeurs de recherche de deuxième classe.

N° 32/02 : 7 chargés de recherche de classe normale dont prioritairement :

- 1 CR : « Archéologie de la Gaule »
- 1 CR : « Histoire et archéologie des matériaux : Antiquité et Moyen Âge »
- 1 CR : « Histoire des textes en vernaculaire (slave, germanique, roman) ».

Rita Compatangelo-Soussignan, membre du Comité National CNRS (section 32), s'exprime à la demande de Sylvie Pittia. En ce qui concerne le nombre de postes de chargés de recherche classe normale, elle évoque une « phase relativement favorable », chaque départ à la retraite étant en principe compensé par un recrutement. Les « coloriages » de postes (trois cette année – dont deux concernent l'Antiquité) ne sont pas contraignants. La section se réserve le droit de les pourvoir ou pas, en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus. Elle évoque ensuite le cas des directeurs de recherche 2^e classe. La loi autorise des candidatures externes, n'émanant pas de chargés de recherche du CNRS – comme celles des enseignants-chercheurs. Toutefois, le CNRS rappelle que seules des candidatures internationales de très haut niveau peuvent être retenues. Elle évoque ainsi le cas récent d'un MCF HDR, directeur d'UMR, d'abord classé par la commission, mais finalement déclassé par le CNRS.

Cécile Michel complète et nuance le propos précédant en annonçant que, cette année, à titre exceptionnel, la direction du CNRS pourvoira dix postes de DR ouverts à l'ensemble des sections (c.à.d. non affectés à des sections particulières), à redistribuer dans les sections pour compenser des charges importantes d'administration de la recherche. Cette initiative permettra des recrutements externes de très haut niveau.

Marie-Christine Marcellesi (membre de la section 32 du CoNRS) rappelle que 150 dossiers de candidatures ont été soumis en 2019 au grade de CR. Elle souligne que les candidatures de maîtres de conférences ont très peu de chances d'aboutir.

Prévisions de publication ou publications en cours – Postes Enseignants-chercheurs et enseignants (fléchages résumés de façon indicative) :

Aix : PR histoire grecque

Amiens : MCF archéologie et histoire monde romain

Cergy Pontoise : PR archéologie / protohistoire (Gaule)

Lyon 2 : PR archéologie grecque

Nancy : MCF histoire grecque hellénistique

Nantes : MCF histoire romaine

Nice : MCF archéologie et histoire antiques

Paris 1 Panthéon-Sorbonne : MCF méthodes de l'archéologie (20^e - 21^e section)

Paris 1 Panthéon-Sorbonne : MCF histoire grecque hellénistique

Paris 4 Sorbonne : PR archéologie du Proche-Orient

Paris 10 Nanterre : MCF histoire grecque hellénistique

Poitiers : PR histoire grecque

Toulouse : PR histoire romaine (Rome et provinces occidentales, 1^{er}-3^e s.)

Tours : MCF archéomatique, archéologie de la Gaule

+ un poste PRAG-PRCE à Pau

A contrario

- Bordeaux : PR histoire grecque et PR archéologie grecque gelés
- Boulogne : MCF histoire grecque gelé
- Nouvelle Calédonie : support permanent ATER supprimé
- Limoges : PR histoire ancienne gelé depuis 2015
- Nancy : PR archéologie grecque gelé et sans doute perdu
- Nice : PR histoire grecque gelé depuis plus de 10 ans, PR histoire romaine gelé
- Paris 8 : PR histoire grecque gelé et désormais réaffecté donc perdu
- Rouen : PR histoire grecque gelé

5- Fin de la labellisation nationale des EA

La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle a annoncé que « la disparition complète de la labellisation des équipes d'accueil sera effective au 1^{er} janvier 2020 ».

Sylvie Pittia évoque les conséquences de cette décision. Un sondage effectué auprès des correspondants de la SoPHAU révèle que les effets ne s'en font encore guère sentir. Dans la majorité des universités, la question n'a pas encore débattue dans les conseils centraux. Il est probable qu'elle ne le soit pas avant les mois de mars-avril, qui verront le renouvellement de ces conseils et des présidents d'université.

Certaines EA sont incitées à des rapprochements. On signale la dissolution d'une équipe d'accueil à l'université Paris 8, pour différentes raisons. Les antiquisants en ont été intégrés dans l'UMR 7041 ArScAn. On évoque des rapprochements entre Amiens et Arras. À l'avenir, il serait souhaitable de dresser une cartographie précise de l'évolution des EA. La SoPHAU peut être amenée à se faire l'écho de situations difficiles auprès de ses contacts institutionnels.

6- Information sur les concours de recrutement du secondaire

Hélène Ménard expose les derniers avancements connus.

1. La réforme du concours

Elle est prévue et maintenue pour la session 2022 (concours désormais programmé en fin de M2). Mais la modification de la maquette du master MEEF pourra, « au choix », être appliquée par les universités à la rentrée de 2020 ou de 2021.

Les éléments les plus importants de la réforme du concours sont détaillés. Le concours comportera deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission.

Épreuves d'admissibilité

1. maîtrise disciplinaire des candidats avec note éliminatoire à 5 minimum
2. séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury, afin d'évaluer sa capacité à exercer, dans une perspective pédagogique, une approche critique sur les sources disponibles (ressources en ligne).

Épreuves d'admission

1. conception et animation d'une séance d'enseignement ou exploitation d'un support permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques

2. entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire. L'oral d'entretien doit permettre au candidat de faire valoir son parcours, mais aussi de valoriser ses travaux de recherche.

La réforme suscite de nombreuses questions, qui restent pour le moment sans réponses claires.

– Quelle sera la place des connaissances académiques ?

Un tweet du ministre Blanquer indique que « l'ensemble des contenus des concours d'enseignement des 1^{er} et 2^e degrés seront connus d'ici fin février. **L'équilibre disciplinaire / pédagogie est un impératif** ».

– Problème de la bivalence entre histoire et géographie.

Un document interne aux Inspe évoque la possibilité d'une 3^e épreuve orale, mais cela reste une hypothèse. Et *quid* de l'écrit ?

– Composition du jury pour le 2^d oral, qui s'apparente à un entretien d'embauche. Le projet fait état de la valorisation du parcours, et notamment de la « recherche » (mais laquelle ?)

Une lettre signée des membres du jury du CAPES externe d'histoire-géographie [diffusée depuis dans la *Lettre aux adhérents* 2020-2] insiste sur quelques principes que le jury souhaiterait voir respecter : nécessité d'évaluation des savoirs et des savoir-faire disciplinaires ; maintien de la bivalence entre histoire et géographie ; importance d'une évaluation de la compréhension du sens des valeurs républicaines qui ne soit pas déconnectée des situations d'enseignement disciplinaire ; garantie d'une équité territoriale entre les candidats.

2. La réforme du Master enseignement

Hélène Ménard évoque différents points qui suscitent encore des interrogations. La principale est celle du stage en alternance en MEEF 2. Le stage s'effectuera désormais en alternance, dans un souci de professionnalisation. À l'heure actuelle, on recense environ 24 000 étudiants en master 2, dont un peu moins de la moitié provient de M1, tandis que 57 % sont des fonctionnaires stagiaires. Le ministère prévoit, « à terme, entre 10 000 et 12 000 alternants en 2^e année de Master Meef » (l'année même du concours). On aurait donc moitié moins d'alternants, avec un statut différent de celui de fonctionnaire stagiaire. On évoque des contrats d'alternants, dont le nombre sera fixé par les recteurs d'académie, en collaboration avec les Inspe. Les alternants assureront un tiers de la charge d'enseignement, avec un salaire en proportion. Cela implique l'instauration d'un *numerus clausus* : actuellement a lieu dans les Académies un recensement des « besoins » pour fixer le nombre des personnes qui seront autorisées à s'engager dans la voie du master enseignement (pour Montpellier par exemple, 30 à 40 places envisagées, pour environ 60 étudiants inscrits en Master 1 actuellement). Cette évolution conduira à une régionalisation du recrutement, et à un recrutement « tubulaire » depuis la licence.

D'autres questions restent entières :

– le statut des étudiants qui passent le concours sans être inscrits dans le master.

– la concentration, l'année du M2, du stage, du mémoire et du concours (30 ECTS *a minima* pour le stage, 10 ECTS *a minima* pour le mémoire).

– la composition des équipes plurielles de formation. Pour un tiers, elles devront être composées d'enseignants du secondaire en poste, selon des modalités encore imprécises. Cette évolution ira de pair avec une chute des heures consacrées à l'enseignement disciplinaire. Sylvie Pittia rappelle que le volume horaire consacré à la formation devrait passer de 99h à 45h pour toutes les périodes, soit 15h par période.

Dans l'assistance, l'inquiétude porte surtout sur la perte de contenu disciplinaire et sur le décalage du concours à l'année de M2, qui sera particulièrement chargée. Rita Compatangelo-Soussignan souligne que la définition d'un nombre limité de stagiaires risque d'entraîner la régionalisation des concours et, *in fine*, leur disparition. La France s'alignerait ainsi sur ses voisins européens. Sylvie Pittia remarque que la possibilité accordée aux universités de décaler la réforme des maquettes du MEEF à 2021 (remise des maquettes en octobre 2020 pour application en septembre 2021), alors que la première session du nouveau concours reste fixée à 2022, relève d'une simple opération de communication. Antonio Gonzales rappelle que la réforme, telle qu'elle se dessine, répond à un dessein vieux d'au moins vingt ans. Il souligne que dès le mois de septembre, la formation devra s'organiser par compétences et non plus par disciplines. Sylvie Pittia remarque que l'épreuve orale, façon entretien d'embauche, sera très peu discriminante, dès lors que les candidats se plieront à la récitation d'un « catéchisme » républicain.

7- Information sur les *Nocturnes de l'Histoire*

Catherine Grandjean rappelle que l'idée des Nocturnes est née au printemps 2018 à partir d'une suggestion de D. Valérian. La première édition aura lieu le mercredi 1^{er} avril 2020. Pour une première édition, l'engouement est notable : 88 événements ont déjà labellisés, 16 sont en voie de l'être.

Parmi les institutions organisatrices d'événements, on signale 19 universités (départements d'histoire, BU), 14 EA et UMR, dont ANHIMA et AUSONIUS, 4 lycées & collèges, 10 services d'archives (notamment les AD de la Gironde très impliquées), 4 musées, Institut historique allemand, Bibliothèque de la Sorbonne, Bibliothèque Mazarine, Les *Rendez-vous de l'histoire de Blois*, l'APHG, les Clionautes, l'Institut de France...

Les événements prendront notamment la forme de conférences, de débats, de visites guidées organisées l'après-midi et la nuit. L'un des objectifs est d'insister sur les liens entre les sciences historiques et la société.

Catherine Grandjean souligne la place importante tenue dans ces manifestations par l'Antiquité, seule ou en association avec d'autres périodes.

Dans l'assistance, Brigitte Lion évoque l'événement organisé par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne autour des séries télévisées, avec d'autres périodes historiques, à destination d'un public large. Jean-Pierre Guilhembet signale une visite du Paris gallo-romain, à partir des arènes de Lutèce. Antonio Gonzales présente l'enquête historique et policière qui aura lieu à Besançon autour d'un tableau d'un peintre local du XIX^e s., Jean Gigoux.

La seconde édition des *Nocturnes* est d'ores et déjà fixée au mercredi 31 mars 2021.

Un site internet est dédié aux Nocturnes : <https://www.nocturnesdelhistoire.com>

Sylvie Pittia invite tous les sociétaires à relayer l'événement auprès d'un large public.

8- La SoPHAU et ses partenariats en réseau : SocAcad, AA, CFSH

Sylvie Pittia incite les sociétaires à répondre aux sondages lancés par la **Fédération des sociétés savantes**, à l'image des quatre enquêtes lancées en avril-mai 2019 autour de la LPPR. L'histoire et, plus généralement, les sciences humaines et sociales, sont plus présentes que les lettres ou le droit, mais nettement moins que les sciences dites dures.

Sylvie Pittia, Catherine Grandjean et Manuel Royo ont participé à l'assemblée générale du 15 novembre des sociétés savantes et académiques. Les participants ont été répartis entre différents ateliers (évolution et valorisation des thèses, etc.), qui réunissaient des acteurs venus de différents horizons, de la recherche publique comme de la recherche privée. Manuel Royo juge intéressante la participation à ces initiatives, en particulier pour la visibilité qu'offre le regroupement à nos disciplines.

L'action conjointe des sociétés académiques est à l'origine d'une tribune parue dans *Le Monde* daté du 15 janvier (voir le texte complet sur le site à l'adresse http://sophau.univ-fcomte.fr/images/Tribune_SocSavantes_Le_Monde_15janv2020_cahier_sciences.pdf), relative à la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche publique et qui a été signée par 35 sociétés savantes de toutes disciplines.

La représentation de la SoPHAU au sein du directoire du **réseau Antiquité Avenir** évolue : Catherine Grandjean, Annie Sartre-Fauriat, Sylvie Crogiez-Pétrequin, Franck Prêteux, Clément Sarrazanas et Pierre-Olivier Hochard succèdent à Maria Teresa Schettino et Jean-Christophe Couvenhes, dont Sylvie Pittia salue l'investissement.

Pierre-Olivier Hochard fait la synthèse des dernières réunions. Il fait état des difficultés de communication rencontrées au sein du réseau, dont le président a déclaré qu'il considère la SoPHAU comme une association hostile.

Il annonce une révision à venir des statuts du réseau, pour clarifier notamment la notion de « membre », qui s'applique en principe aux associations partenaires, mais qui est donnée aussi en pratique aux représentants de ces associations. Franck Prêteux et Pierre-Olivier Hochard seront en charge de la participation aux *Rendez-vous de l'histoire de Blois* pour le compte du réseau Antiquité Avenir. Un autre point fait débat au sein du réseau, celui de ses objectifs et de la masse critique des associations partenaires. Le président du réseau parle d'une ligne de fracture entre deux tendances au sein d'Antiquité Avenir : l'une envisagerait un regroupement d'associations en permanente augmentation pour assurer une plus vaste diffusion ; l'autre défendrait un réseau plus resserré et intégré, porteur de propositions et d'actions plus cohérentes.

Maria Teresa Schettino évoque l'évolution – prévue dans les statuts – du réseau en fondation ; le président actuel s'y oppose. Pierre-Olivier Hochard considère que le président joue sur l'ambiguïté des trois textes qui régissent le réseau : la charte, les statuts, le règlement intérieur.

Dans l'assistance, Cécile Michel émet une opinion différente : en tant que représentante de l'International Association of Assyriology (IAA) au sein d'Antiquité Avenir, elle se déclare assez satisfaite de l'action du réseau, en particulier de la visibilité qu'il offre à des disciplines rares. Elle constate une certaine partialité dans le rapport effectué par la SoPHAU.

Sylvie Pittia rappelle son engagement à défendre la SoPHAU et ses intérêts au sein du réseau Antiquité Avenir. Elle s'inquiète de certaines dérives : tribune publiée dans la presse par le président d'Antiquité Avenir en contradiction avec les associations compétentes, non-respect de déclaration faite par le représentant du bureau de la SoPHAU dûment mandaté, prises de position d'Antiquité Avenir relayées par des media d'extrême-droite, volonté d'opposer APLAES et SoPHAU au sein du réseau (alors que les deux associations travaillent hors Antiquité Avenir dans un partenariat confiant).

Sylvie Pittia met aux voix le mandat confié au bureau de la SoPHAU pour représenter avec vigilance l'association au sein du réseau Antiquité Avenir et prendre toutes dispositions utiles dans l'intervalle entre deux AG ordinaires.

Le mandat est approuvé à l'unanimité, moins 3 abstentions.

La SoPHAU dans le Comité français des sciences historiques (CFSH).

Sylvie Pittia exprime son inquiétude sur ce point. Cette société centenaire va mal. Elle rapporte en particulier le nombre excessif (29) de procurations portées par le président du Comité lors de l'assemblée générale de l'automne 2018. Dans la même réunion, un vote a limité désormais à deux le nombre de procurations pouvant être détenues par un seul individu. La gestion financière du comité paraît opaque.

Devant la gravité de la situation, les quatre sociétés d'historiens du supérieur ont déposé une motion de défiance, après avoir proposé qu'un collègue expérimenté soit mandaté pour une mission temporaire de redressement et d'apurement des comptes avant l'élection d'un nouveau directoire. Les sociétés ont appelé à la démission du président D. Barjot. Les quatre sociétés ainsi que l'APHG ont suspendu toute participation au CFSH et ne sont plus cotisantes.

Dans l'assistance, Bernard Legras, ancien vice-président du CFSH, rappelle que la SoPHAU a rejoint le CFSH en 2010. Il dénonce la dérive autoritaire du Comité depuis l'élection de l'actuel président en 2016, en remplacement de J.-Fr. Sirinelli. Cette dérive a entraîné une succession de démissions au sein du directoire – dont la sienne. Il exprime son entière approbation à la position commune des quatre sociétés d'historiens, face à une situation sans précédent dans l'histoire universitaire.

9- La SoPHAU dans les manifestations scientifiques

Les membres du bureau présentent certaines des manifestations scientifiques auxquelles la SoPHAU a participé en tant que telle au cours de l'année 2019.

Les Rendez-Vous de l'Histoire de Blois, du 9 au 13 octobre sur le thème « L'Italie »

Carte blanche à la SoPHAU

Dimanche 13 oct. 2019

de 11:30 à 13:00 Site Chocolaterie de l'IUT

La République romaine : du régime antique à l'utopie révolutionnaire

Intervenants :

- Catherine Brice, PR, Histoire contemporaine, Université Paris-Est Créteil

- Claudia Moatti, PR, Histoire romaine, Université Paris 8 et Université de Californie du Sud

- Isabelle Heullant-Donat, PR, Histoire du Moyen Age, Université de Reims

- Gilles Pécouff, Recteur de l'Académie de Paris, PR, Histoire contemporaine, ENS et EPHE (finalement excusé)

- Maria Teresa Schettino, SoPHAU, modératrice du débat

L'enregistrement de la « Carte blanche » peut être écouté en suivant le lien :

<http://www.rdv-histoire.com/Edition-2019-1-Italie/la-republique-romaine-du-regime-antique-l-utopie-revolutionnaire>

Les Agoras de l'APHG « La Lorraine, un territoire de fronts et de frontières » 23-26 octobre 2019

L'histoire ancienne a été bien représentée :

- une visite (Metz antique, P. Vipard)
- deux ateliers : F. Desbosc « Rome et ses frontières sous le Haut-Empire. Que représente le Mur d'Hadrien ? » et J. Trapp « L'archéologie en Moselle pendant la Première annexion : un patrimoine entre France et Allemagne »
- une conférence : H. Huntzinger : « La frontière en Lorraine dans l'Antiquité »
- une table ronde SoPHAU ouverte au public le samedi matin : « la notion de frontière dans l'Antiquité, comparaison entre mondes mésopotamien, grec et romain » : F. Joannès, L. Graslin, S. Pittia.

Table ronde de l'APLAES et de la SoPHAU au 14^e Festival européen latin-grec.

Les deux sociétés tiendront le vendredi 27 mars prochain, dans le cadre du 14^e Festival européen latin-grec, une table ronde commune consacrée à Apulée et aux *Métamorphoses* : **Apulée, la culture et la société de son temps.**

La manifestation aura lieu dans l'amphithéâtre de la Maison internationale des Langues et des Cultures (MILC), 35 rue Raulin - Lyon 7^e. Les débats seront animés par Sylvie Pittia, présidente de la SoPHAU, et François Ploton-Nicollet, président de l'APLAES. Deux collègues SoPHAU y interviennent : Hélène Ménard et Catherine Wolff.

10- Présentation du congrès des 12-13 juin à Strasbourg

Julien Fournier présente le programme provisoire du colloque de la SoPHAU qui se tiendra les 12 et 13 juin 2020 à l'université de Strasbourg, sur le thème ***Collections et archives : quelles enquêtes pour l'historien de l'Antiquité ?***

Le choix de Strasbourg répond à la volonté de la SoPHAU de diversifier géographiquement ses activités. Il tient compte aussi de la présence de riches collections universitaires sur le site de Strasbourg, liée à l'histoire complexe de la ville, entre France et Allemagne.

Des sessions⁹ seront consacrées aux correspondances savantes, aux collections documentaires et aux archives écrites. La visite des fonds patrimoniaux strasbourgeois et du musée des moulages sera également au programme.

Une table ronde, associant la Mommsen-Gesellschaft et la CUSGR, présentera les « Regards croisés sur les collections et les fonds patrimoniaux entre la France, l'Allemagne et l'Italie ».

Les sociétaires de la SoPHAU à jour de leur cotisation bénéficieront de frais d'inscriptions réduits, incluant la participation aux repas du colloque.

11- Renouvellement partiel des membres du bureau

Catherine Grandjean et Maria Teresa Schettino achèvent leur mandat statutaire au sein du bureau de la SoPHAU.

Le bureau a enregistré la candidature de Sylvain Janniard, maître de conférences en histoire romaine à Tours. Celui-ci, présent dans la salle, expose brièvement ses motivations.

La candidature de Sylvain Janniard est soumise au vote.

Elle est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Sylvain Janniard rejoint le bureau de la SoPHAU.

12- Renouvellement de la convention avec la Mommsen-Gesellschaft

Le renouvellement à venir a donné lieu à quelques modifications de détail dans le texte de la convention. Il s'agit de l'adapter aux forces dont disposent les deux sociétés : « correspondant ayant des compétences linguistiques dans la langue du partenaire » plutôt que « bilingue », « manifestations scientifiques communes régulières » plutôt que « chaque année alternativement en France et en Allemagne ». Il s'agit aussi d'améliorer la circulation de l'information dans le domaine des manifestations scientifiques, des thèses ou de l'emploi. Sur ce point, la convention avec la Mommsen Gesellschaft prendra modèle sur la convention précédemment signée avec la CUSGR. Trois articles sont concernés par ces modifications :

(...) Article 1

Un correspondant, **ayant des compétences linguistiques dans la langue du partenaire**, est nommé par chaque association afin de participer une fois par an au moins aux assemblées générales du partenaire. À cette occasion, ses déplacements sont pris en charge par l'association d'appartenance et son hébergement par l'association d'accueil.

Article 2

Les deux associations **s'efforcent d'organiser des manifestations scientifiques communes, alternativement en Allemagne et en France, si possible à échéances régulières**, pour favoriser dans les deux langues les recherches sur des thématiques concernant l'histoire de l'Antiquité. Les partenaires s'efforceront aussi d'encourager la connaissance mutuelle de l'enseignement et du fonctionnement de la recherche dans leur domaine d'études.

Article 3

« Les deux associations s'engagent

-à **favoriser un échange régulier d'informations scientifiques relevant de leur champ d'action** et susceptibles d'intéresser leurs membres (propositions d'emplois scientifiques, de bourses et d'allocations, annonces de manifestations, liste de thèses en co-tutelle, liens utiles, annuaire etc.)

-à **en relayer la diffusion par le ou les moyens de communication qu'ils jugeront appropriés** (bulletin d'annonces, lettre d'information, publication sur le site, courriels aux adhérents) ».

Le projet d'amendement est soumis au vote de l'assemblée générale.

Il est adopté à l'unanimité.

La signature de la convention renouvelée aura lieu lors du colloque de la SoPHAU à Strasbourg, les 12 et 13 juin 2020.

13- Amendements au règlement du prix SoPHAU

Les amendements proposés, mineurs, prendront effet pour le prix 2020. Ils sont exposés par Nicolas Richer.

Un point est ajouté à la fin du règlement du concours (consultable sur le site de la SoPHAU : <http://sophau.univ-fcomte.fr/index.php/rv-sophau/le-prix-sophau/presentation>) :

« **Tout candidat au prix de la SoPHAU est réputé en avoir accepté le règlement** ».

Par ailleurs, le règlement du prix étant millésimé, il convient de le modifier chaque année. Pour éviter de procéder chaque année à un vote de l'assemblée générale, une proposition de

décision est soumise au vote de l'Assemblée générale de la SoPHAU, donnant pouvoir au bureau d'effectuer annuellement cette modification :

« L'Assemblée générale de la SoPHAU confie au Bureau de l'association la tâche de mettre à jour chaque année le calendrier d'organisation du prix de la SoPHAU et de procéder à son affichage sur le site informatique de l'association ».

Les deux résolutions sont soumises au vote de l'assemblée générale.
Elles sont adoptées à l'unanimité.

14- Attribution du prix SoPHAU 2019

Le lauréat du prix SoPHAU 2019 est JérémY Clément, auteur d'une thèse intitulée *Les cultures équestres du monde hellénistique. Une histoire culturelle de la guerre à cheval (ca. 350 – ca. 50 a.C.)*, préparée sous la direction de Chr. Chandezon (Université Paul-Valéry Montpellier 3).

La remise du prix a été effectuée le samedi 14 décembre, en présence de l'expert étranger Anton Powell, de l'Université du Pays de Galles.

Nicolas Richer donne lecture du rapport présenté alors par Anton Powell. JérémY Clément, présent dans l'assistance, exprime ses remerciements.

Sylvie Pittia félicite le candidat et lui souhaite la meilleure valorisation possible de cette distinction scientifique. Elle saisit l'occasion pour rappeler que d'anciens lauréats prix SoPHAU, parfaitement intégrés dans le monde académique, se montrent quelque peu oublieux de favoriser le passage de témoins entre générations en négligeant leur adhésion à l'association. Elle les appelle à contribuer à la pérennité d'un prix qui repose sur le produit des cotisations.

15- Questions diverses

-L'annuaire

Le changement de format de l'annuaire des sociétaires de la SoPHAU a d'ores et déjà permis d'en réduire considérablement les frais d'impression.

Le bureau envisage une parution non plus bisannuelle, mais trisannuelle de l'annuaire. Cela permettrait de garantir le financement des prix SoPHAU.

L'assistance exprime son attachement à l'annuaire, mais n'émet pas d'objection à une parution trisannuelle. Le bureau avisera en fonction des dossiers prioritaires de l'actualité.

-Le recensement des thèses en histoire ancienne

Un annuaire des thèses soutenues en histoire ancienne a été mis en place et alimenté par Maxime Petitjean, à la demande de la « commission jeunes chercheurs » de la SoPHAU (<https://thesessophau.hypotheses.org>).

Son objectif est d'assurer une meilleure visibilité aux thèses soutenues en histoire ancienne et en archéologie, d'aider à la reconnaissance des jeunes docteurs, de témoigner du dynamisme de la recherche doctorale dans nos disciplines.

L'annuaire n'est utile que s'il est relativement complet. Doctorants et directeurs de thèses sont donc invités à signaler les thèses soutenues à l'adresse thesessophau@gmail.com

- Questions sur les rubriques du site

Le site de la SoPHAU a entièrement été refondu et mis à jour. Sylvie Pittia rend hommage au travail colossal effectué par Laurence Mercuri. Les sociétaires sont invités à s'exprimer sur l'utilité des rubriques, sur de possibles compléments.

- Question sur la date de l'AG ordinaire

Compte tenu de la densité de l'activité universitaire en décembre, conjuguée à une actualité sociale souvent chargée à cette période (qui a entraîné le report des deux dernières AG en janvier); le bureau envisage de programmer dans la deuxième quinzaine de janvier son assemblée générale ordinaire. Divers sociétaires formulent des remarques sur les avantages et inconvénients de cette hypothèse concernant le calendrier.

La séance est levée à 12h45 et les Sociétaires sont alors conviés au buffet annuel.

DELIBERATION DU BUREAU SUR SA COMPOSITION

Le bureau de la SoPHAU, réuni le 25 janvier 2020, à 14h, à l'INHA, au 2, rue Vivienne, enregistre le départ de Maria Teresa Schettino et de Catherine Grandjean, à l'issue de leur mandat respectif, ainsi que l'élection de Sylvain Janniard. Conformément aux statuts, il est procédé à la désignation des différents responsables.

La composition du bureau est désormais la suivante :

Sylvie PITTIA, présidente,
Julien FOURNIER, vice-président
Nicolas RICHER, vice-président,
Manuel ROYO, vice-président
Sylvain JANNIARD, trésorier
Laurence MERCURI, secrétaire,
Laetitia GRASLIN-THOME, membre de la direction collégiale,
Hélène MENARD, membre de la direction collégiale.

Les déclarations légales en préfecture et auprès des organismes bancaires seront effectuées dans les meilleurs délais sur la base de la présente délibération.

Fait à Paris, le 2 février 2020.

La présidente de la SoPHAU,
Sylvie PITTIA



Le Secrétaire de la SoPHAU,
Julien FOURNIER

